

SERVICE
D'AIDE AUX VICTIMES BIENNE

BERATUNGSSTELLE
OPFERHILFE BERNE

FONDATION OPFERHILFE BERNE



Rapport annuel 2016

Adresses

Service d'aide aux victimes Bienne
Rue de l'Argent 4
CH-2502 Bienne
T 032 322 56 33
F 032 323 83 03
sav@centrelavi-bienne.ch
www.centrelavi-bienne.ch

Beratungsstelle Opferhilfe Berne
Seftigenstrasse 41
CH-3007 Berne
T 031 370 30 70
F 031 370 30 71
beratungsstelle@opferhilfe-bern.ch
www.opferhilfe-bern.ch

Fondation Opferhilfe Berne
Seftigenstrasse 41
CH-3007 Berne
T 031 370 30 70
F 031 370 30 71



TABLE DES MATIÈRES

Service d'Aide aux Victimes Bienne Beratungsstelle Opferhilfe Berne

Rapport des centres de consultation	4
Projets internes	7
Projets externes	10
Relations publiques	11
Formation continue	12
Remerciements	13
Données statistiques 2016	14
Collaboratrices des centres de consultation	18

Fondation Opferhilfe Berne

Rapport du président	20
Conseil de fondation	21
Compte d'exploitation et bilan consolidés	22
Dons	25



SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES BIENNE BERATUNGSSTELLE OPFERHILFE BERNE

RAPPORT DES CENTRES DE CONSULTATION

Une année de travail intense et mouvementée vient à nouveau de s'achever. Comme annoncé dans le dernier rapport annuel, Marianne Wintzer a quitté les services de l'aide aux victimes fin février 2016. Nous saisissons cette occasion pour la remercier encore une fois chaleureusement pour son travail et son engagement et lui adresser nos meilleurs vœux pour l'avenir.

En mars 2016, pleine d'élan et de motivation, j'ai emboîté le pas à Marianne Wintzer. Grâce à l'excellente collaboration avec les deux remplaçantes, Brigitte Gschwend (domaine technique) et Ursula Friedli (domaine administratif) et l'engagement sans faille de toute l'équipe, une transition harmonieuse a pu être assurée, sans turbulences ni changements radicaux.

En 2016, nous avons à nouveau conseillé et encadré de nombreuses personnes victimes d'infractions et avons pu les aider à trouver de nouvelles voies et solutions dans une large palette de possibilités. Le retour à la vie normale exige dans bien des cas beaucoup de force et d'énergie de la part des personnes concernées souvent marquées par l'expérience traumatique liée à l'infraction subie.

La mise en place de solutions constructives pour les personnes victimes d'infractions implique non seulement de bonnes connaissances et une solide expérience de la part des conseillers et conseillères mais aussi une étroite collaboration avec des spécialistes, des institutions, la police, etc. Pour maintenir notre savoir à jour, nous suivons régulièrement des formations continues externes ou invitons des spécialistes à partager leurs connaissances avec nous. En 2016, nous avons ainsi convié une psychologue expérimentée à nous parler du

thème des personnes traumatisées et avons, à cette occasion, pu recueillir d'importantes impulsions et idées pour nos consultations. La violence sexuelle à l'encontre des personnes de sexe masculin, et notamment des jeunes garçons et jeunes hommes, est un thème qui nous occupe également. Nous avons de ce fait engagé une personne spécialisée qui a pu nous fournir de précieux conseils et indications utiles pour notre pratique.

Les relations publiques ont gagné en importance au cours des dernières années. Nous invitons les spécialistes et les institutions qui sont confrontés au thème de l'aide aux victimes à s'informer sur notre travail et proposons, en fonction des besoins, des formations ou des exposés dans le but de soutenir les personnes qui s'occupent dans leur activité professionnelle également de personnes victimes de violence. Il nous tient à cœur de faire connaître les prestations de l'aide aux victimes et notamment de montrer non seulement les difficultés auxquelles doivent faire face les personnes touchées mais aussi pourquoi certaines solutions semblent être appropriées pour les personnes qui ne sont pas directement concernées mais qui, pour les personnes victimes de violence, ne sont parfois pas « la bonne solution ».

En 2016, 1676 personnes ont bénéficié de nos prestations au sens de la loi sur l'aide aux victimes. Aux 641 dossiers déjà en cours de traitement se sont ajoutés 1035 nouveaux dossiers.

Le Parlement a adopté le 30 septembre 2016 la nouvelle loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981. Cette loi entrera en vigueur le 1er avril 2017. Elle prévoit notamment l'octroi aux personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux d'une contribution de solidarité au titre de la reconnaissance et de la réparation de l'injustice qui leur a été faite. Nous partons du principe qu'un nombre croissant de personnes concernées s'adresseront à

nos services l'année prochaine et avons de ce fait décidé de renforcer notre équipe à partir de janvier 2017 en engageant un collaborateur supplémentaire. Nous espérons ainsi pouvoir continuer à répondre à la demande et aux attentes de ces personnes.

Au cours de l'année sous revue, 187 nouvelles demandes ont été adressées aux centres de consultation de Berne et de Bienne par des personnes concernées par les mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamiliaux. Le nombre des dossiers traités dans ce domaine se monte ainsi à 578 au total.

Le conseil aux personnes est au cœur de notre activité et nous donnons le meilleur de nous-mêmes pour remplir notre mission !



PROJETS INTERNES

Harcèlement obsessionnel (stalking)

Le centre de consultation de Berne accueille dans le cadre de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) des personnes qui sont victimes de harcèlement obsessionnel (stalking). Etant donné que jusqu'à ce jour le harcèlement obsessionnel n'est pas considéré comme infraction en Suisse, il convient de clarifier dans chaque cas si une infraction a été commise et, le cas échéant, de déterminer le type d'infraction au sens de la LAVI. Il y a également lieu d'examiner si d'autres infractions doivent être dénoncées.

Les personnes victimes de harcèlement obsessionnel nécessitent bien souvent un appui psychosocial, la situation dans laquelle elles se trouvent pouvant parfois entraîner une lourde charge psychique. Des mesures de protection doivent dans certains cas également être prises.

Qu'entend-on par harcèlement obsessionnel (stalking)?

Le harcèlement obsessionnel ou le stalking est un schéma comportemental complexe qui peut entraîner une situation de stress chronique chez les victimes. Cette manière d'agir est essentiellement caractérisée par la poursuite réitérée et délibérée d'une personne, par le harcèlement, le contrôle et, dans certaines situations, par la menace. En règle générale, on parle de stalking lorsque le harcèlement est exercé pendant une certaine durée, allant de quelques semaines à plusieurs années. Les personnes victimes se sentent traquées, vivent dans l'anxiété et sont souvent poussées aux limites de leur capacité psychique.

L'auteur de stalking utilise très souvent des moyens très créatifs pour traquer sa victime : appels téléphoniques ou sms constants, recours aux moyens de communication virtuels

(cyberstalking), dépôt de cadeaux, dommage à la propriété, dénigrement et propos calomnieux auprès de l'employeur ou d'amis de la victime, voire menace, contrainte et lésions corporelles.

Quels sont les moyens dont disposent les victimes ?

Il est important que les victimes se sentent soutenues dans l'épreuve qu'elles traversent. Elles atteignent souvent les limites de leur résistance psychique. La mise en évidence de règles de conduite et d'éventuelles mesures juridiques peut les aider à gérer du moins partiellement la situation.

Le conseil spécialisé de l'aide aux victimes comporte une minutieuse analyse de la situation afin de déterminer le degré de gravité de la situation. En fonction du résultat de cette analyse, une plainte peut être déposée entraînant des conséquences pénales pour l'auteur du stalking. Une personne spécialisée dans le domaine du droit peut être associée à ces démarches notamment pour requérir d'éventuelles mesures de protection de droit civil. L'expérience montre qu'une poursuite pénale ou la mise en place de mesures de protection de droit civil produit en général des effets. Il arrive cependant que l'auteur du stalking se montre insensible aux mesures juridiques et que celles-ci ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés. Dans les cas d'une telle gravité, les personnes touchées se voient souvent contraintes d'envisager un changement de domicile et éventuellement d'emploi.

L'objectif visé doit permettre aux personnes touchées d'apprendre à se protéger et à se défendre de manière résolue contre la traque obsessionnelle de l'auteur du stalking. Les conséquences doivent être aussi désagréables que possible pour l'auteur du harcèlement. Dans la plupart des cas, les personnes touchées réussissent à se libérer du stalking au bout d'un à deux ans en moyenne et à continuer à mener une vie normale.

Le centre de consultation de l'aide aux victimes de Berne a élaboré un concept global de conseil visant à assurer un encadrement professionnel des personnes victimes de stalking.

Groupes de travail internes et groupes et unités spécialisés

- Domaine mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamiliaux
- CaseNet : aide aux victimes–logiciels
- Révision registre d'adresses Casenet
- Corporate Identity, y compris logo et brochures
- Groupe spécialisé violence domestique
- Groupe spécialisé Mariage forcé
- Groupe spécialisé Stalking
- Réseau spécialistes Droit
- Réseau spécialistes Psychologie
- Gestion du savoir
- Concept de sécurité interne
- Stage
- Echanges avec les autres régions de l'aide aux victimes



PROJETS EXTERNES

Groupes de travail / groupes spécialisés et de réseautage

- Marché de l'actualité Bienne/Biel
- Table Ronde violence domestique, Bienne
- Berner Modell
- Groupe de projet naissance sereine
- Echange service social Berne et la maison d'accueil pour femmes
- Réunion Stop à la violence
- Réunions centres de consultation avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Rencontres COROLA et Regio 2
- Comité des centres de consultation de l'aide aux victimes suisse
- Divers échanges avec Solidarité Femmes et la Fondation contre la violence faite aux femmes et aux enfants (Stiftung gegen Gewalt an Frauen und Kindern)
- Divers échanges avec les autorités chargées de la protection de l'enfant et de l'adulte
- Fil rouge
- Organe spécialisé à l'échelle internationale dans le domaine de la violence sexuelle
- Conférence Gestion de la menace Zürich
- Rencontre nationale sur le thème de la violence domestique
- Table Ronde violence domestique Berne-Mittelland, Emmental-Oberaargau et Bienne/Moutier
- Table Ronde mariage forcée
- Séance santé et violence domestique (POM)
- Terres des Femmes
- Réunions de réseautage telles que Frabina, Aide Sida Berne,

Santé bernoise, Azzurro, jubilee Terres des Femmes

- Présentation auprès de services psychiatriques à Thoune et Interlaken
- Soirée d'information sur la typologie des auteurs d'infraction dans le domaine de la violence domestique
- Séance de réseautage «Santé et migration»
- Campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes

RELATIONS PUBLIQUES

Présentation de l'aide aux victimes et formations:

- La Main tendue 143
- Marché de l'actualité Biel/Bienne
- Comprendi
- Séance d'information auprès de la police bernoise, district d'Ostermundigen
- Modèle d'intégration bernois: exposé sur le thème des victimes de sexe masculin de délits sexuels
- Centre Bäregg à l'intention des requérants d'asile mineurs non accompagnés : exposé sur le thème des victimes de sexe masculin de délits sexuels
- Service social régional Saaneland : exposé sur le thème de l'aide aux victimes en général
- Service social régional Langnau: exposé sur le thème de la violence domestique
- Ministère public des mineurs: présentation de l'aide aux victimes en général
- Etudes postdiplômes soins infirmiers en psychiatrie
- Campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes
- Réseautage violence domestique et alcool
- Infra Berne
- Réseautage Office de consultation sur l'asile (OCA)

FORMATION CONTINUE

Interne

- «Répondre aux critères de l'aide aux victimes selon la LAVI» avec Peter Kaufmann, avocat spécialisé FSA responsabilité civile et droit des assurances
- Code de procédure pénale suisse avec Daniel Wyssmann, avocat spécialisé FSA responsabilité civile et droit des assurances
- Retraite avec divers axes prioritaires, examen de cas et supervision d'équipe
- Retraite de la direction sur le thème du développement de l'organisation

Externe

- Certificate of Advanced Studies Change Management
- Cours spécifique Aide aux victimes
- Cours spécialisé Accompagnement dans la pratique
- Introduction à la thérapie portant sur l'état du moi (Ego-States Therapie)
- Gestion de la menace
- Typologie des auteurs d'infraction dans le domaine de la violence domestique
- ESTD Symposium : délits sexuels, approche interdisciplinaire optimale
- Journée de formation COROLA: Résilience et psychologie positive. Forces individuelles et autoprotection dans l'accompagnement des victimes d'infractions LAVI
- Cours Wendo
- Séminaire - organisation à but non lucratif
- Réunion d'information de la Caisse de pension bernoise
- Bilan de fin d'année – Centre Patronal

REMERCIEMENTS

Il y a dix mois, j'ai pu reprendre la direction des deux centres de consultation. Sans le soutien de nombreuses personnes, il n'aurait pas été possible d'assurer aussi harmonieusement ce changement de direction. Je tiens à remercier chaleureusement

- les personnes touchées par une infraction pour la confiance qu'elles témoignent à nos centres de consultation ;
- la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, division de l'aide aux victimes d'infractions ;
- les spécialistes du domaine du droit et de la psychologie et les autres spécialistes ainsi que les institutions et les services officiels pour leur collaboration constructive et précieuse ;
- le conseil de fondation ainsi que toutes les collaboratrices de nos centres de consultation pour leur précieuse et bienveillante collaboration et leur engagement sans faille dans les activités quotidiennes.



Pia Altorfer, directrice
Berne, en février 2017

DONNÉES STATISTIQUES 2016

Vue d'ensemble des personnes qui ont consulté nos centres

	*BOH	**SAV	2016	2015
Total des personnes ayant consulté	1253	423	1676	1554
Déjà en consultation en 2015	464	177	641	580
Premières consultations en 2016	789	246	1035	974

*BOH = Beratungsstelle Opferhilfe Bern

**SAV = Service d'aide aux victimes Bienne

Il s'agit pour l'essentiel de victimes directement concernées, de survivants, ou de personnes proches de la victime telles que parents, enfants, etc., plus rarement de professionnels.



Vue d'ensemble des infractions*

	Personnes
Lésions corporelles	817
Extorsion / menaces / contraintes	533
Lésions corporelles par LCR	223
Atteintes à l'intégrité sexuelle d'un enfant	111
Violences sexuelles / viols	104
Homicides	71
Autres infractions	62
Non clarifiés	41
Brigandages	40
Atteintes à la liberté	28
Homicides par LCR	26
Autres délits sexuels	23
Violences sexuelles de personnes dépendantes	22
Tentatives d'homicide	21
Propagations d'une maladie contagieuse	20
Enlèvement de mineurs	6
Prostitution / traite des êtres humains	2

*prise en compte sous différentes rubriques possible

Prestations fournies*

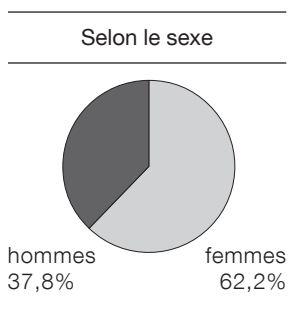
	Total	Fournies par nos soins	Fournies par des tiers
Aide juridique	2014	1382	632
Protection de l'enfant	39	39	0
Aide matérielle	214	134	80
Protection et logement	222	187	35
Aide médicale	103	85	18
Aide psychologique	1281	974	307
Aide sociale	902	881	21
Autres types d'aide	204	119	85

Il ressort de ce tableau que nous fournissons nous-mêmes essentiellement une aide de départ dans les domaines juridique et psychologique ainsi qu'une aide sociale. Or, dans de nombreux cas un soutien financier est également nécessaire. On peut également constater que la mise en contact avec des professionnels externes tels que des avocats, des psychothérapeutes ou des psychiatres, représente un volet important de l'aide.

*Prise en compte sous différentes rubriques possible

Age et sexe des personnes qui nous ont consulté

Age	en %
Jusqu'à 10 ans	3,3
De 10 à 17 ans	7,3
De 18 à 29 ans	22,7
De 30 à 64 ans	59,1
> 64 ans	7,6



Vue d'ensemble des autres prestations fournies

	2016	2015
Suite à une annonce de la police, nous avons envoyé un premier courrier aux personnes concernées. Il n'y a cependant pas eu de suite	344	324
Réponses à différentes demandes (sans rapport avec des dossiers) provenant d'institutions, de spécialistes ou de particuliers	427	463
Relations publiques:		
Institutions, organes spécialisés, écoles, etc.	7	4
Médias	9	16

Dans le cas de chaque délit susceptible de relever de l'aide aux victimes, la police demande aux personnes concernées si elles souhaitent qu'une annonce soit transmise aux centres de consultation de l'aide aux victimes. Le cas échéant, un avis nous est transmis. En 2016, nous avons dans ce contexte envoyé un courrier à 344 personnes qui n'ont pas fait appel à nos services.



COLLABORATRICES DES CENTRES DE CONSULTATION


Beratungsstelle Opferhilfe Berne

- Marianne Wintzer, assistante sociale, directrice jusqu'au 28 février
- Pia Altorfer, assistante sociale, directrice à partir du 1^{er} mars
- Brigitte Gschwend Walthert, assistante sociale, suppléante de la directrice à partir du 1^{er} mars
- Ursula Schnyder Etter, assistante sociale
- Bernadette Kaufmann, assistante sociale
- Andrea Hofmann, assistante sociale
- Gabriela Rey, assistante sociale
- Gabi Aellig, assistante sociale
- Anja Fercher, assistante sociale

Service d'aide aux victimes de Bienne

- Marianne Wintzer, assistante sociale, directrice jusqu'au 28 février
- Pia Altorfer, assistante sociale, directrice à partir du 1^{er} mars
- Andrea Hofmann, assistante sociale
- Jacqueline Abry, assistante social

BackOffice

- 
- Ursula Friedli, gestion des affaires et comptabilité, suppléante de la directrice à partir du 1^{er} mars
 - Kathrin Kam, gestion des affaires

Point de contact pour les personnes directement concernées par des mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement extrafamilial

- Claire Maurer, assistante sociale
- Pia Altorfer, assistante sociale, directrice

Unités plein temps

Service d'aide aux victimes Bienne	110 unités plein temps (travail social et direction)
Beratungsstelle Opferhilfe Berne	520 unités plein temps (travail social et direction)
Point de contact pour les personnes directement concernées par les mesures coercitives	50 unités plein temps
BackOffice	110 unités plein temps (secrétariat et comptabilité)

FONDATION OPFERHILFE BERNE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

La mission de base des centres de consultation LAVI concerne les victimes d'infractions. Or, au cours des dernières années, ce mandat de base s'est élargi et les prestations se sont diversifiées et étendues aux victimes de harcèlement obsessionnel (Stalking), de violence domestique et des mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux (antérieurs à 1981). Pour répondre à cette mission élargie, les collaborateurs et collaboratrices se sont dotés de compétences supplémentaires et ont assoupli leur manière de travailler. Les prestations de la LAVI sont financées par les pouvoirs publics sur la base d'un contrat annuel conclu avec le canton. Les centres de consultation remercient de ce fait également les autorités concernées pour leur confiance.

Deux souhaits n'ont pas encore été exaucés. D'une part, le souhait d'une collaboration renforcée et coordonnée, également sous l'angle organisationnel, entre les différentes instances et offres destinées aux ayants droit, notamment pour mettre à profit des synergies et donner aux personnes concernées un accès direct et simplifié aux prestations. D'autre part, le souhait d'une appellation quelque peu plus adaptée à notre époque. Même si ces termes se fondent sur la législation applicable, les notions de « victime » et d' « aide » peuvent constituer un frein pour les personnes concernées et faire hésiter ces dernières à franchir le seuil des centres de consultation, tant il est vrai que le fait de devoir se considérer comme « victime » et en plus de devoir demander de l' « aide » n'est certes pas simple.

Comme prévu, Madame Pia Altorfer a repris la fonction de directrice des centres de consultation, succédant ainsi à Madame Marianne Wintzer et, en tant qu'ancienne suppléante, a pu assurer une transition harmonieuse.

Au cours de l'année sous revue, le Conseil de fondation s'est réuni dans sa composition habituelle lors de trois séances ordinaires. Il adresse ses remerciements à tous les collaborateurs des centres de consultation et aux autres acteurs qui apportent directement ou indirectement leur précieux soutien aux personnes ayant droit aux prestations de l'aide aux victimes.



Dr. Peter Zingg, président du Conseil de fondation
Münchenbuchsee, février 2017

CONSEIL DE FONDATION


- **Dr. med. Peter Zingg**, président
Médecin-psychiatre et psychothérapeute,
Münchenbuchsee
- **Anita Herren - Brauen**, vice-présidente Agricultrice et
députée au Grand Conseil, Rosshäusern
- **Gabriele Müller**, Assistante sociale diplômée, Thierachern
- **Christine von Fischer**, Avocate, Bienne
- **Hans Bernhardt-Ehrsam**, Assistant social dipl. HES, Worb



COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN CONSOLIDÉS

Compte d'exploitation

Produit	CHF
Contributions du canton	1'150'470.77
Contributions du canton; consultation de personnes concernées par les mesures coercitives à des fins d'assistance et placement extrafamiliaux	92'614.56
Autres recettes	891.10
Total produit	1'243'976.43
<hr/>	
Charges	CHF
Frais de personnel	1'059'433.70
Total autres frais d'exploitation	155'776.28
Excédent	28'766.45



Bilan**ACTIFS**

Actifs en circulation	CHF
Total liquidités	379'479.18
Total créances	0.00
Total créances SAP	123'635.18
Compte de régularisations actifs	24'050.40
Valeurs mobilières	1'000.00
Total actifs en circulation	528'164.76
<hr/>	
Actifs immobilisés	
Mobilier, infrastructure informatique et véhicules	31'292.00
Total actifs immobilisés	31'292.00
<hr/>	
Total ACTIFS	559'456.76

PASSIFS	
Capitaux étrangers	CHF
Engagements à court terme vis-à-vis de tiers	58'959.35
Passifs transitoires	62'482.00
Total capital étranger	121'441.35
<hr/>	
Capital propre	
Total capital et fonds de la Fondation	259'191.45
Total fonds affectés	117'171.70
Total fonds libres	61'652.26
Total capital propre	438'015.41
<hr/>	
Total PASSIFS	559'456.76

DONS

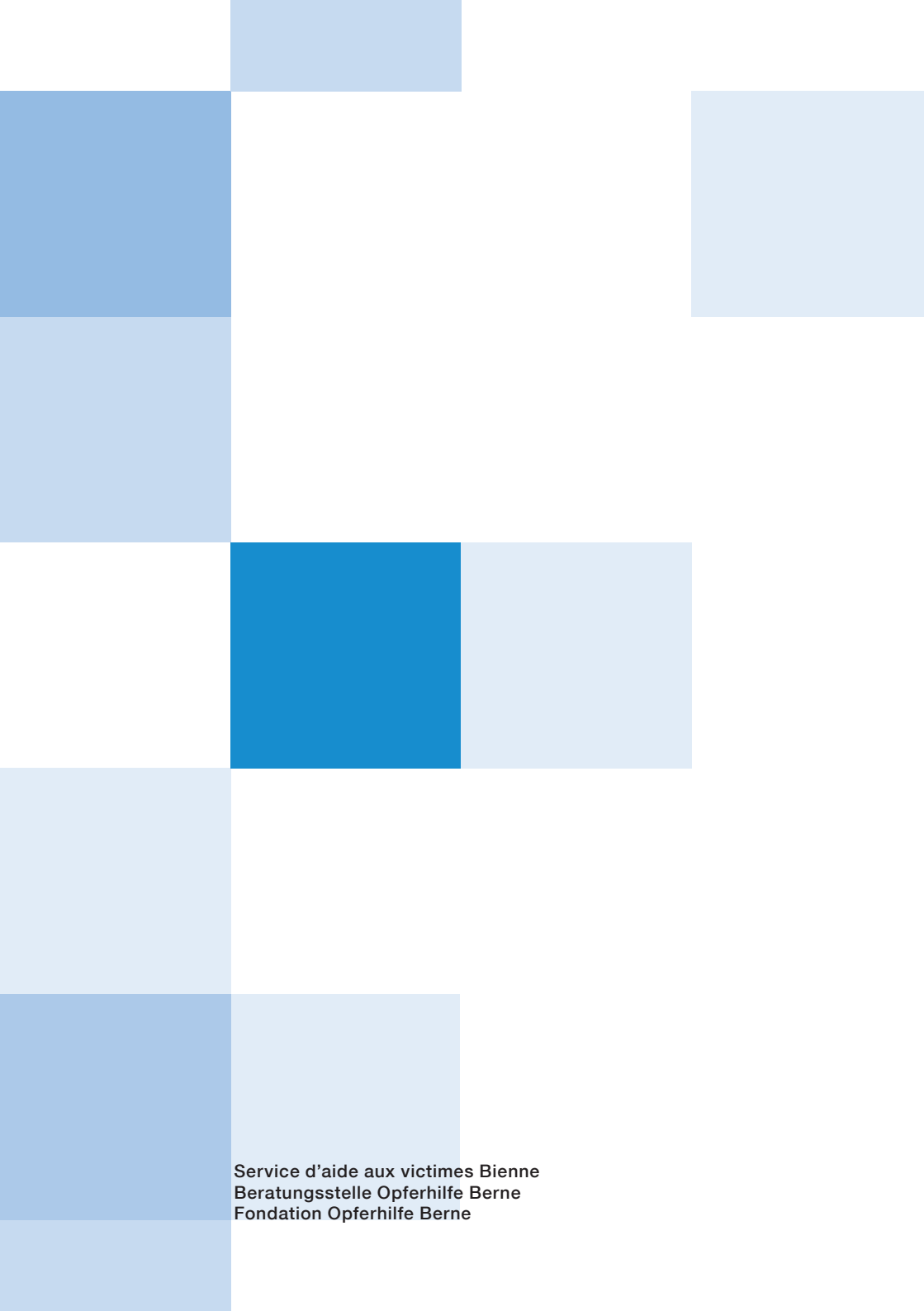
En 2016, nous avons reçu des dons pour la somme de 3'320.00 francs en faveur des centres de consultation de l'aide aux victimes. En notre nom et au nom de nos clients et clientes, nous remercions de tout cœur les généreux donateurs et donatrices. Leurs noms ne peuvent pas être cités en raison de la protection des données.

Mentions légales

Editrice:
Fondation Opferhilfe Bern

Rédaction:
Pia Altorfer

Graphisme:
Atelier Guido Köhler & Co., Binningen



Service d'aide aux victimes Bienne
Beratungsstelle Opferhilfe Berne
Fondation Opferhilfe Berne